

ANNEXE TECHNIQUE

AFRIQUE DE L'OUEST

INFORMATION FINANCIERE, ADMINISTRATIVE ET OPERATIONNELLE

Les dispositions de la décision de financement ECHO/WWD/BUD/2019/01000 et les conditions générales de l'accord avec la Commission européenne prévalent sur les dispositions de ce document.

Les activités proposées ci-dessous sont soumises aux modalités et conditions qui peuvent être incluses dans le plan de mise en œuvre humanitaire (HIP).

1. CONTACTS

Unité opérationnelle responsable: DG ECHO¹/D.2

Personnes de contact au siège :

Lino MOLTENI	Chef de Secteur Afrique de l'Ouest ; co-Desk Officer Mali; Point Focal crise régionale Mali	Lino.MOLTENI@ec.europa.eu
Nicolas GONZE	Chef de Secteur Afrique Centrale ; Desk Officer Projets Régionaux	Nicolas.GONZE@ec.europa.eu
Sylvia WILCOX	Desk Officer RCA; Point Focal Point crise régionale RCA	Sylvia.WILCOX@ec.europa.eu
Cécile YVAN	Co-Desk Officer Nigeria, Point Focal crise du Lac Tchad	Cecile.YVAN@ec.europa.eu
Tiziana BUFFAGNI	Co-Desk Officer Nigeria	Tiziana.BUFFAGNI@ec.europa.eu
Juan Luis BARBOLLA CASAS	Co-Desk Officer Niger	Juan-Luis.BARBOLLA-CASAS@ec.europa.eu
Benoit COLLIN	Co-Desk Officer Niger, Point Focal Sahel et projets régionaux, AGIR	Benoit.COLLIN@ec.europa.eu
Vanessa De BRUYN	Desk Officer Mauritanie	Vanessa.DE-BRUYN@ec.europa.eu
Nieve O'SULLIVAN	Desk Officer Burkina Faso	Nieve.OSULLIVAN@ec.europa.eu
Anne-Marie RENNEN	Co-Desk Officer Mali	Anne-Marie.RENNER@ec.europa.eu
Lâle WIESNER	Desk Officer Pays côtiers	Lale.WIESNER@ec.europa.eu

¹ Direction Générale de la Protection Civile et des Opérations d'Aide Humanitaire Européennes (ECHO)

Personnes de contact sur le terrain :

DAKAR, Bureau Régional pour l’Afrique de l’Ouest et du Nord		
Pierre-Yves SCOTTO	Chef de Bureau Régional	Pierre-Yves.SCOTTO@echofield.eu
Patricia Hoorelbeke	Approche régional nutrition	Patricia.Hoorelbeke@echofield.eu
Nicolas Govaert	Coordinateur Sahel et RRC (Réduction des risques de catastrophe)	Nicolas.Govaert@echofield.eu
Jean-Paul Jemmy-Ghoms	Approche régionale santé et épidémies	Jean-Paul.Jemmy-Ghoms@echofield.eu
BURKINA FASO		
Wim Fransen	Assistant technique	Wim.Fransen@echofield.eu
MALI		
Luc Verna	Assistant technique	Luc.Verna@echofield.eu
Antoine Esclatine	Assistant technique	Antoine.Esclatine@echofield.eu
MAURITANIE et SENEGAL		
Michael Flachaire de Roustan	Assistant technique	Michael.Flachaire-de-Roustan@echofield.eu
NIGER		
David Kerespars	Assistant technique	David.Kerespars@echofield.eu
Sandrine Robert	Assistante technique	Sandrine.Robert@echofield.eu
NIGERIA		
Thomas Conan	Assistant technique	Thomas.Conan@echofield.eu
Marianna Franco	Assistante technique	Marianna.Franco@echofield.eu
YAOUNDE Bureau Régional pour l’Afrique Centrale (couvrant le Nigeria):		
Yvan Hildebrand	Chef Bureau Régional	Yvan.Hildebrand@echofield.eu

2. INFORMATIONS FINANCIERES

Montant indicatif alloué: 106 850 000 EUR (dont un montant indicatif de 8 000 000 millions d'euros pour l'Éducation en situation d'urgence)

Répartition par actions selon la décision de financement mondiale WWD (en euros):

Pays	Action (a) - crises d'origine humaine et catastrophes naturelles	Action (c)- DIPECHO	TOTAL
Burkina Faso	14 200 000	1 500 000	15 700 000
Mali	23 550 000	0	23 550 000
Mauritanie	10 150 000	1 000 000	11 150 000
Niger	20 950 000	2 000 000	22 950 000
Nigeria	26 000 000	2 000 000	28 000 000
Regional	5 500 000	0	5 500 000
Total	100 350 000	6 500 000	106 850 000

3. ÉVALUATION DES PROPOSITIONS

Conformément au règlement financier de l'UE, les subventions doivent s'inscrire dans le cadre d'un cofinancement; Par conséquent, les ressources nécessaires à la réalisation de l'action ne doivent pas être entièrement financées par la subvention. Une action ne peut être financée intégralement par la subvention que si elle l'exige. Dans ce cas, la justification doit être fournie dans le formulaire unique (section 10.4).

3.1. Informations administratives

Premier cycle d'allocation

- a) Montant indicatif: jusqu'à 93 850 000 EUR
- b) Description des interventions humanitaires relatives à ce cycle d'évaluation: toutes les interventions humanitaires décrites dans le HIP et l'Annexe technique.
- c) Les coûts seront éligibles à partir du 01/01/2019.²
Les actions commenceront à partir du 01/01/2019.
- d) La durée initiale prévue pour l'Action peut atteindre 24 mois y compris pour les interventions dans le secteur de l'éducation en situations d'urgence, la préparation aux catastrophes et les interventions intégrant des aspects de Nexus humanitaire - développement.
- e) Les partenaires potentiels³ :
tous les partenaires de la DG ECHO
Informations à fournir : formulaire unique⁴.

² La date d'éligibilité de l'Action n'est pas liée à la date de réception du formulaire unique. Il s'agit de la date d'éligibilité établie dans le formulaire unique ou de la date d'éligibilité du HIP, la date étant celle qui survient le plus tard.

- f) Date indicative pour la réception des informations demandées ci-dessus: pour le 10/01/2019⁵.

Deuxième cycle d'allocation

- a) Montant indicatif: jusqu'à 13 000 000 EUR
- b) Description des interventions humanitaires relatives à ce cycle d'évaluation:
- Mécanisme de réponse rapide (MRR)
 - Assistance multisectorielle aux populations affectées par les conflits (en dehors du MRR)
 - Santé et nutrition
 - Accès humanitaire et coordination civ-mil
 - Assistance alimentaire ciblant les zones en crise alimentaire pendant la période de soudure, les populations affectées par les conflits.

Recommandation stratégique commune à considérer (s'appliquant à l'ensemble des partenaires financés par le HIP 2019): concernant la réponse humanitaire et la stabilisation: veuillez noter que les partenaires financés par la DG ECHO et travaillant dans des zones géographiques dans lesquelles des « fonds de stabilisation » sont disponibles ou planifiés, sont invités à mettre en œuvre leurs actions avec une approche fondée sur le respect des principes humanitaires. Ils doivent démontrer, dans la mise en œuvre de leurs projets respectifs, les garanties mises en place pour assurer le respect de ces principes et la séparation des mandats. Cet aspect est considéré comme un prérequis afin d'éviter toute interprétation erronée et de créer des risques pour les actions humanitaires.

- c) Partenaires potentiels⁶:

La DG ECHO a pré-identifié des partenaires dotés d'une présence opérationnelle humanitaire adéquate dans les zones d'intervention ciblées, de mandats spécifiques, d'une expertise technique avérée dans les secteurs identifiés ci-dessus

³ Pour les candidats basés au Royaume Uni (organisations non-gouvernementales): Veuillez noter que vous devez répondre aux obligations d'enregistrement de votre siège dans un Etat membre de l'Union européenne (UE) pour la durée entière des Actions financées sous ce HIP. Si le Royaume Uni se retire de l'UE durant la période de mise en œuvre de l'Action sans avoir conclu un accord avec l'UE garantissant en particulier que les candidats britanniques continuent à être éligibles, vous cesserez de recevoir les fonds de l'UE ou il vous sera exigé de quitter le projet sur base de l'Article 15 de la convention de financement.

⁴ Les formulaires uniques doivent être adressés à la DG ECHO à l'aide du système APPEL.

⁵ La Commission se réserve le droit d'examiner les formulaires uniques qui lui parviendraient après cette date, notamment dans le cas où certains besoins ou certaines priorités ne sont pas couverts par les formulaires uniques reçus.

⁶ Pour les candidats basés au Royaume Uni (organisations non-gouvernementales): Veuillez noter que vous devez répondre aux obligations d'enregistrement de votre siège dans un Etat membre de l'Union européenne (UE) pour la durée entière des Actions financées sous ce HIP. Si le Royaume Uni se retire de l'UE durant la période de mise en œuvre de l'Action sans avoir conclu un accord avec l'UE garantissant en particulier que les candidats britanniques continuent à être éligibles, vous cesserez de recevoir les fonds de l'UE ou il vous sera exigé de quitter le projet sur base de l'Article 15 de la convention de financement.

et d'une capacité organisationnelle suffisante pour mettre rapidement à l'échelle des opérations.

Mali: 4 700 000 EUR - les partenaires présélectionnés sont Solidarités International, NRC, ACTED, ACF et IRC.

Burkina Faso: 4 000 000 EUR

- Réponse aux déplacements forcés:

Les partenaires financés par ECHO au Burkina Faso ayant déjà fourni une réponse aux déplacements forcés de population. L'accent devra porter sur l'intensification de la réponse actuelle aux P.D.I. pour couvrir des activités destinées à sauver des vies telles que l'assistance alimentaire, la fourniture d'abris, la santé, l'eau, l'hygiène et l'assainissement et la protection.

Appuis aux opérations : coordination humanitaire et civilo-militaire (UNOCHA est présélectionné). Service aérien d'accès humanitaire (si les conditions sont réunies).

- Réponse à la crise alimentaire et nutritionnelle :

Partenaires financés par ECHO dans le cadre du HIP 2019 au Burkina Faso pour faire face à la crise alimentaire et nutritionnelle pendant la période de soudure (juin-septembre 2019).

Niger: 4 300 000 EUR - les partenaires présélectionnés sont le CICR, le PAM, UNICEF et ACTED.

- d) Informations à fournir : formulaire unique (demandes de modification d'interventions en cours ou de nouvelles demandes / propositions de financement)⁷.
- e) Les coûts seront éligibles à partir du 01/01/2019.⁸ Les actions commenceront à partir du 01/01/2019.
- f) La durée initiale prévue pour l'Action peut atteindre 24 mois.
- g) Date indicative pour la réception des informations demandées ci-dessus: pour le 15/06/2019⁹.

⁷ Les formulaires uniques doivent être adressés à la DG ECHO à l'aide du système APPEL.

⁸ La date d'éligibilité de l'Action n'est pas liée à la date de réception du formulaire unique. Il s'agit de la date d'éligibilité établie dans le formulaire unique ou de la date d'éligibilité du HIP, la date étant celle qui survient le plus tard.

⁹ La Commission se réserve le droit d'examiner les formulaires uniques qui lui parviendraient après cette date, notamment dans le cas où certains besoins ou certaines priorités ne sont pas couverts par les formulaires uniques reçus.

3.2. Exigences opérationnelles

3.2.1. Critères d'évaluation

1) la pertinence

- Quelle est la pertinence de l'intervention proposée et de sa couverture par rapport aux objectifs du HIP?
- Existe-t-il des mécanismes conjoints d'évaluation des besoins (hiérarchisés) et de coordination des acteurs humanitaires et, dans l'affirmative, l'évaluation conjointe des besoins a-t-elle été utilisée pour l'intervention proposée et / ou l'intervention proposée a-t-elle été coordonnée avec d'autres acteurs humanitaires pertinents?

2) Capacité et expertise

- Le partenaire, avec ses partenaires de mise en œuvre, possède-t-il une expertise suffisante du pays / de la région et / ou technique?
- Quelle est la capacité locale du partenaire? La capacité locale des partenaires est-elle en train d'être renforcée?

3) Méthodologie et faisabilité

- Qualité de la stratégie de réponse proposée, y compris la logique d'intervention / le cadre logique, les indicateurs de réalisation et de résultats, les risques et les défis.
- Faisabilité, y compris les contraintes de sécurité et d'accès.
- Qualité des systèmes de monitoring.

4) Coordination et éléments post-intervention pertinents

- Mesure dans laquelle l'intervention proposée doit être mise en œuvre en coordination avec d'autres actions (y compris, le cas échéant, l'utilisation de registres uniques et interopérables des bénéficiaires).
- Mesure dans laquelle l'intervention proposée contribue à la résilience, au LRRD et à la durabilité.

5) Rentabilité / efficacité / transparence

- L'intervention proposée montre-t-elle une relation appropriée entre les ressources à employer, les activités à entreprendre et les objectifs à atteindre?
- La ventilation des coûts est-elle suffisamment affichée / expliquée?

Dans le cas d'actions déjà mises en œuvre sur le terrain, où la DG ECHO est invitée à financer la poursuite de cette action, une visite de l'action en cours peut être effectuée par l'expert terrain de la DG ECHO (AT) afin de déterminer la faisabilité et la qualité de l'action proposée.

3.2.2. Lignes directrices opérationnelles spécifiques et critères d'évaluation opérationnels

Cette section décrit les lignes directrices opérationnelles spécifiques qui doivent être prises en compte par les partenaires dans la conception des opérations humanitaires soutenues par la DG ECHO. Ces lignes directrices énumèrent et expliquent également les critères d'évaluation - basés sur ceux décrits dans la section 3.2.1 - qui seront appliqués

par la DG ECHO lors de l'évaluation des propositions soumises dans le contexte spécifique du HIP auquel cette annexe technique se rapporte.

Ces recommandations sont le résultat d'échanges réguliers avec les partenaires et intègrent notamment le contenu des discussions qui ont eu lieu dans le cadre des réunions de consultation organisées au Mali, en Mauritanie, au Burkina Faso, au Niger, au Nigeria, et au niveau régional, à Dakar, entre juin et août 2018.

I. RECOMMANDATIONS COMMUNES À LA RÉGION

Les lignes directrices opérationnelles, déclinées dans des recommandations stratégiques et thématiques communes, ainsi que dans des recommandations générales dans l'annexe thématique, sont applicables dans tous les pays couverts par ce HIP. Les lignes directrices opérationnelles sont complétées par des recommandations opérationnelles complémentaires spécifiques à chaque pays, décrites au point II. Page 12,. Les partenaires doivent tenir compte de toutes ces recommandations en phase de proposition et de mise en œuvre.

a) Recommandations stratégiques communes

Capacités de mise en œuvre : Les équipes opérationnelles sont confrontées à un besoin d'expertise et de capacités spécifiques pour face à une situation humanitaire qui se détériore et devient de plus en plus complexe, et où les situations de crise aiguës, de crises stabilisées et de crises chroniques se superposent. Il est attendu des partenaires une attention particulière dans le renforcement de capacités à envisager afin de permettre à leurs équipes de pouvoir répondre aux besoins avec l'approche et les modalités adaptées au contexte humanitaire en évolution.

Sécurité : La DG ECHO soutiendra selon le besoin l'accès des organisations humanitaires à de l'information et des services renforçant la capacité de gestion de leur sécurité.

Accès : Des actions qui facilitent l'accès des acteurs humanitaires aux populations affectées par les conflits pourront être appuyées si la valeur ajoutée d'un appui de la DG ECHO est démontrée. L'usage des escortes armées ne peut être envisagé qu'en dernier recours suite à une analyse documentée.

La gestion à distance des interventions (« *remote management* ») est considérée par la DG ECHO comme une option de dernier recours. La DG ECHO considère que la gestion à distance et l'externalisation peuvent impliquer le transfert des risques de sécurité, des responsabilités de gestion et de contrôle, et peut également compromettre les normes de responsabilité généralement acceptées.

Flexibilité intégrée dans une action: Le renforcement des capacités de réponse rapide et la flexibilité de l'aide sont des aspects cruciaux pour améliorer et faciliter la réponse humanitaire dans les zones à risque. Dans ce contexte, les partenaires sont invités à identifier dans leur proposition, lorsque pertinent, les circonstances affectant la crise concernée dont la survenance au cours de l'action devrait conduire à réorienter l'utilisation des ressources afin de répondre de façon rapide à de nouveaux chocs ou changements de contexte dans leur zone géographique opérationnelle. Ceci doit être basée sur une analyse multirisques et des scénarios d'intervention prenant en compte le pire mais également le plus probable des scénarios. Les partenaires sont invités à développer une planification détaillée envisageant le pré-positionnement de stocks, des renforts de personnel, et tenant compte des éléments déclencheurs pertinents ainsi que les

secteurs d'intervention probables. La flexibilité doit permettre de fournir une assistance initiale polyvalente visant à sauver des vies à la suite d'une crise soudaine; les deux scénarios principaux sont: i) fournir une assistance initiale dans l'attente de ressources additionnelles ; ii) répondre à des besoins humanitaires limités qui autrement ne seraient pas couverts.

L'appui aux mécanismes de réponses rapides (MRR) pourra être envisagé pour peu que leur réactivité soit en phase avec l'urgence des besoins à couvrir et qu'ils soient intégrés et complémentaires aux mécanismes de réponses existants. Un bon ratio cout-efficacité de ces mécanismes doit être démontré. Bien que tous les MRR aient une architecture commune, leurs paramétrages (secteurs ciblés, délais d'intervention, modalités d'appui pendant et/ou après la phase d'évaluation) doivent être contextualisés. Leurs performances doivent être suivies dans un résultat dédié. La priorité sera donnée à la rapidité de la réponse, aussi les secteurs d'intervention devront se limiter à répondre aux besoins de base les plus urgents, tout en recherchant chaque fois que possible la complémentarité avec les acteurs non-MRR. Les partenaires devront s'assurer, dans la mesure du possible, du suivi des interventions recommandées lors des évaluations multisectorielles (MSA) menées, qu'elles soient réalisées ou non par des acteurs MRR.

En ce qui concerne la mise en œuvre, les partenaires devront aussi justifier le choix de la ou des modalités de transfert (y compris mais pas seulement l'approche «multi-purpose»). La DG ECHO soutiendra la modalité d'assistance la plus efficace et efficiente, qu'il s'agisse d'espèces, de coupons ou d'aide en nature.

Une coordination efficace est essentielle. La DG ECHO attend de ses partenaires qu'ils participent activement à l'amélioration des mécanismes de coordination au niveau national et local (Équipe Humanitaire Pays, groupes sectoriels et groupes de travail techniques). La DG ECHO soutiendra des aspects de coordination humanitaire si une valeur ajoutée d'un appui de la DG ECHO est démontrée.

Efficacité de l'aide: les propositions doivent montrer que la réponse est en mesure d'assurer le respect des principes d'efficacité de l'aide, dans la mesure du possible, entre autres : l'utilisation et/ou l'appui à des outils de diagnostic et d'analyse communs, le partage des données, la coordination des évaluations des risques et de besoins, la pertinence de la réponse par rapport aux résultats attendus ; les modalités d'implication et de responsabilité à l'envers des bénéficiaires. Priorité sera donnée aux propositions de projets soumises ayant un volume d'action suffisant pour permettre un impact notable.

Centralité de la protection: la DG ECHO promeut l'inclusion des questions de protection, y inclus la médiation humanitaire, et de protection de l'enfance dans les processus de programmation humanitaire et dans les propositions. Il est attendu des partenaires de participer activement à l'analyse de la situation de protection, et son intégration dans les réponses, par des programmes directs ou indirects à travers les points d'entrée programmatiques proposés (santé, nutrition, etc.).

Nexus Humanitaire - Développement: La DG ECHO soutient activement l'approche « Nexus » et requiert l'engagement de ses partenaires dans l'opérationnalisation de cette initiative au niveau central ainsi que sur le terrain. Cet engagement devra être reflété dans les propositions soumises. Dans la mesure du possible, la transition des interventions humanitaires « stand alone » vers des actions en complémentarité avec des acteurs et des instruments de développement, y inclus nationaux, devrait être proposée pour renforcer le relèvement et la résilience des populations les plus vulnérables.

La programmation de la DG ECHO s'inscrit dans un cycle de financement principalement annuel. Cependant, il existe de nombreuses actions qui nécessitent de s'inscrire dans une stratégie opérationnelle pluri-annuelle. Dans ces cas, il est attendu des partenaires que les propositions de projets déclinent l'évolution du projet et démontrent une articulation cohérente des activités d'une année sur l'autre incluant une évolution mesurable des objectifs et résultats.

Transferts monétaires : lorsque l'assistance doit être fournie sous forme de transferts monétaires, une attention particulière sera accordée aux principes énoncés dans la note d'orientation sur l'assistance en espèces de la DG ECHO. Celle-ci servira de base à l'évaluation et à la sélection des partenaires, en particulier dans le cas de transferts à grande échelle. Les partenaires devront démontrer une efficacité satisfaisante. Dans la mesure du possible et compte tenu du contexte opérationnel, les propositions seront évalués sur la capacité des partenaires à travailler sur la base de critères de ciblage communs, de registres de bénéficiaires uniques ou interopérables, d'un mécanisme unique de paiement ou d'un mécanisme commun de retour d'information et un cadre commun de résultats. Conformément à la note d'orientation sur l'assistance en espèces, la DG ECHO attend de ses partenaires qu'ils s'efforcent de séparer les tâches et d'assurer une transparence totale sur les coûts de mise en œuvre. Pour ce qui est des transferts monétaires à plus petite échelle, la DG ECHO évaluera les propositions en accordant une attention particulière aux principes de coordination, d'harmonisation et d'approche multipartenaires énoncés dans la note d'orientation. Un bon ratio cout/efficacité sera également attendu pour les projets de petite échelle.

b) Recommandations thématiques communes

A. Assistance humanitaire répondant aux besoins des populations affectées par des conflits armés en cours

Deux types de contextes, sont présents dans la région et parfois de manière concomitante: 1) les situations de crises humanitaires aiguës où l'ampleur de la crise évolue, et 2) les situations de crises humanitaires stabilisées où l'ampleur de la crise est connue et le nombre de victimes stabilisé. Les approches sectorielles pondèrent différemment les priorités d'action selon ces deux types de contextes.

Dans les deux cas, les actions devront permettre la couverture des besoins essentiels et la disponibilité des services de base aux populations, sur base d'une analyse détaillée des besoins. L'assistance sera fournie sans distinction de statut et sur base de la vulnérabilité et des besoins des populations affectées. Cela implique que les populations hôtes et locales dont la vulnérabilité est exacerbée par la présence de déplacés/réfugiés soient systématiquement incluses dans l'évaluation des besoins afin qu'une assistance appropriée leur soit apportée.

En situation de crise aiguë, les approches multisectorielles ayant pour objectif l'accès aux services de base et la couverture des besoins essentiels seront privilégiées. Lorsque pertinent, des stratégies et actions de transitions vers d'autres formes de soutien seront être proposés en privilégiant une approche hors camps.

En situation de crise stabilisée, l'intégration socio-économique des services, l'atténuation de leurs éventuels impacts environnementaux ainsi que l'encouragement à l'autonomisation des personnes affectées seront recherchés à terme. Un support à la transition et l'autonomisation des déplacés via la construction de la résilience des ménages et le renforcement des moyens d'existence sera recherché et supporté lorsque

pertinent. Une approche pluriannuelle intégrant la réduction des risques de manière transversale est envisageable en cas de perspectives avérées de sortie à moyen-terme, en lien avec les acteurs de développement (Nexus).

Dans ces contextes, les actions de mise en œuvre ou de renforcement de capacités de réponse rapide et précoces (MRR) sont encouragées, et l'inclusion des « modificateurs de crise » dans les interventions est souhaitable (voir recommandations stratégiques communes).

Abris / Habitats / Eau, Assainissement et Hygiène: Un appui de la DG ECHO à des interventions en eau, assainissement et abris est envisageable dans une approche multisectorielle avec des appuis ponctuels valorisant les dynamiques locales. Les partenaires devront démontrer les besoins spécifiques et leur valeur ajoutée par rapport aux capacités de réponses présentes ou mobilisables (dépassement de capacités des ressources locales, pression sur les infrastructures existantes, gaps de financements, etc.) et proposer des modalités de réponses diversifiées (don d'intrants, argent contre travail, transfert d'argent, etc.). Les considérations de réduction du risque des catastrophes doivent être prises en compte. Il est fortement recommandé aux partenaires de s'inspirer de la politique Abris et Habitats de la DG ECHO.

B. Réponse appropriée aux crises alimentaires et nutritionnelles

La DG ECHO concentrera son assistance sur les besoins prioritaires en assistance alimentaire et de prise en charge de la malnutrition aigüe sévère. L'assistance supportée par la DG ECHO viendra en compléments des capacités et mécanismes déjà en place et se concentrera sur *les besoins aigus non couverts résultant d'un choc/désastre ou d'un dépassement avéré des capacités locales d'adaptation et de réponse*.

L'assistance nutritionnelle se concentrera sur la couverture des besoins prioritaire : taux de malnutrition aigüe globale (MAG) > 15% et/ou malnutrition aigüe sévère (MAS) > 2% chez les enfants de moins de 5 ans, et/ou nombre très élevé d'enfants à risque de mortalité, et/ou besoins dépassant les capacités locales, et/ou zones où le risque de dégradation est élevé ; tout en assurant le renforcement des capacités locales. Un accent particulier sera porté sur les capacités communautaires de diagnostic et de prise en charge, clé de voûte de l'effectivité du service.

La DG ECHO continuera ses efforts pour le renforcement des liens humanitaire-développement. La reprise des programmes de nutrition par les autorités sanitaires dans les zones où les capacités locales de prises en charge sont suffisantes seront encouragées. Dans les zones où les besoins dépassent les capacités locales, une approche plus substitutive pourra être envisagée tout en privilégiant le renforcement des systèmes existants. L'utilisation des indicateurs de référence (KRI/KOI¹⁰) sera systématiquement appliquée. La *stratégie de sortie sera clairement identifiée* dès le départ de l'action ainsi que les liens effectifs avec les initiatives de développement en cours.

Les analyses de risques devront être réalisées et les approches visant à maintenir les capacités de réponse aux pics de malnutrition dans les zones à haut risque (saisonnier ou en lien avec une arrivée de population) pourront être soutenues en lien avec les orientations proposées dans la partie C.

¹⁰ Key Result Indicator / Key Outcome Indicator

En matière d'assistance alimentaire, la stratégie de la DG ECHO pour l'année 2019 consiste à couvrir, au moment le plus critique, les besoins non couverts des ménages en insécurité alimentaire sévère dans les zones géographiques les plus sévèrement affectées.

L'assistance alimentaire soutenue par la DG ECHO sera basée sur une évaluation des besoins et des gaps les plus aigus, justifiée par une analyse à jour de la capacité des ménages à accéder à leur alimentation. L'analyse identifiera les groupes les plus affectés, la période, la sévérité des déficits et les besoins spécifiques par type de ménage et de zone de moyen d'existence. L'assistance respectera les critères de qualité et sera adaptée à la population appuyée notamment en termes de sensibilité à la nutrition (rations équilibrées, farines enrichies, etc.).

La priorité de ciblage sera donnée aux ménages les plus pauvres identifiés sur la base de critères socio-économique (Household Economy Analysis HEA) et d'une approche participative. L'analyse et la priorisation géographique¹¹ des besoins non couverts devra être réalisée sur base des cadres existants au niveau national (Cadre Harmonisé CH), Systèmes d'Alerte Précoce (SAP), des Dispositifs Nationaux de Prévention et Gestion des Catastrophes et des Crises Alimentaires, qui servent de base à la rédaction du Plan National de Soutien / de Réponse dans lequel les partenaires doivent s'inscrire. Il est attendu des partenaires d'ECHO qu'ils appuient les acteurs locaux et nationaux dans la priorisation objective des populations cibles et des zones d'intervention et qu'ils contribuent à alimenter une alerte précoce et une veille de la vulnérabilité alimentaire et nutritionnelle.

Le *dimensionnement* (quantité, durée, modalité) de l'assistance devra être basé sur une analyse argumentée des besoins par zone de moyens d'existence, de la taille des ménages et des modalités tenant compte des leçons apprises et des autres interventions de court ou long termes présent dans la zone. L'analyse des options de réponse en assistance alimentaire reposera sur l'analyse conjointe, par zone de moyens d'existence, des conséquences du choc sur l'économie alimentaire des ménages, de la saisonnalité, des marchés et de l'enclavement, et des différentes modalités de transferts ou de distribution à la disposition des acteurs humanitaires (et leur impact, efficacité, efficience). Cette analyse doit être également réitérée en cours d'action pour éventuellement aboutir à l'ajustement de la modalité si le contexte l'impose. Des seuils et modalités d'ajustement devront être proposés.

Les interventions d'assistance alimentaire couplées (co-financement, synergie) à des interventions complémentaires visant à renforcer les capacités de résilience des populations affectées seront priorisées dans la mesure du possible. Les propositions de projets innovants sur les aspects de réponse pastorale, d'harmonisation des outils et d'approche pour le suivi et évaluation de la vulnérabilité, la priorisation et la capitalisation de l'assistance, de nouvelles technologies d'identification des bénéficiaires, et le suivi en temps réel des transferts monétaires, sont encouragées.

¹¹ Priorisation des zones d'intervention sur base d'une analyse multifactorielle des chocs (déficit, prix des aliments, vulnérabilité, conflit, etc. ;), de leur récurrence et de leurs impacts.

C. Renforcement des capacités de préparation et de réponse aux urgences (RRC/PRU¹²) dans les zones à haut risque

En lien avec la Priorité 4 du Cadre d'Action de Sendai 2015–2030¹³, l'objectif principal des actions financées par la DG ECHO sous cet axe d'intervention consiste à accroître le niveau de préparation des Etats, autorités et services décentralisés, acteurs de la société civile et communautés pour faire face aux principaux chocs susceptibles de les affecter. Les risques identifiés par la DG ECHO comme étant prioritaires sont liés aux aléas climatiques, essentiellement la sécheresse et les inondations, à l'inflation des prix sur les marchés, aux conflits et aux épidémies.

Les actions financées auront pour objectifs spécifiques de renforcer les capacités de veille et d'alerte précoce en lien avec les principaux risques identifiés, d'appuyer le développement et la mise en œuvre effective des plans et mesures de contingence, spécifiquement au niveau local, et d'accroître la capacité des systèmes à fournir une réponse rapide et mieux anticiper et gérer les effets des pics saisonniers et chocs soudains ou récurrents. Les projets proposés pourront opter pour une « approche intégrée » en incluant les activités RRC/PRU dans les réponses humanitaires proposées sous l'objectif stratégique 1 ou pour une « approche spécifique » orientée exclusivement sur l'objectif stratégique 3 "DIPECHO".

En ce qui concerne cette ligne budgétaire spécifique, la DG ECHO préconise un nombre limité de projets par pays et, quand cela est pertinent, une approche en consortium. Le co-financement des projets financés sous l'objectif DIPECHO est un prérequis obligatoire.

Les effets attendus sur les populations vulnérables en termes de réduction/atténuation des risques seront explicitement détaillés. Les actions s'inscriront dans les cadres institutionnels, analytiques et programmatiques existant, supporteront leur mise en œuvre effective tout en renforçant le lien entre le niveau national et local. Le renforcement des capacités des contreparties étatiques aura pour objectif d'améliorer la gouvernance et l'appropriation des actions par les autorités/acteurs compétents et les communautés en vue de leur pérennisation.

L'utilisation des indicateurs de référence (KRI/KOI) sera systématiquement appliquée. La stratégie de sortie sera clairement identifiée dès le départ de l'action ainsi que les liens effectifs avec les initiatives de développement en cours. De même, les opportunités de mise à l'échelle des actions RRC/PRU seront analysées rapidement et leur mise en œuvre planifiée dès le début de l'action.

II. RECOMMANDATIONS COMPLEMENTAIRES SPECIFIQUES POUR CHAQUE PAYS

Burkina Faso

La situation du pays a fortement évolué en 2018 et reste très volatile. L'assistance de la DG ECHO se concentrera sur les zones très affectées par les répercussions du conflit

¹² Réduction des risques de catastrophe /Préparation à la réponse aux urgences – en anglais DRR Disaster Risk Reduction

¹³ https://www.unisdr.org/files/43291_frenchsendaiframeworkfordisasterris.pdf

malien et l'insécurité, où l'accès des populations aux services sociaux de base est très réduit (type (i)) ; ainsi que les zones où les risques de dégradation de la vulnérabilité des populations sont très élevés car ils reçoivent des populations déplacées, et/ou ont des capacités de réponse locales très faibles. Il s'agit principalement de la région du Sahel, Nord, Est et Centre-Nord et, si dégradation, de la région du Boucle du Mouhoun.

Dans ce contexte, une attention particulière sera donnée aux aspects de respect des principes humanitaire, sécurité, accès, Nexus Humanitaire–Développement, ainsi qu'à l'expérience et la présence bien établie du partenaire dans la zone d'intervention.

A. Aide humanitaire, protection et services de base aux populations affectées par des conflits armés en cours

Renforcement des capacités de réponse:

La DG ECHO au Burkina Faso continuera d'appuyer le développement des mécanismes de réponse rapide (RRM) aux urgences initiés en 2018 en termes de couverture thématique (déplacements de populations, réponse aux épidémies, santé / nutrition, etc.), développement technique (outils, veille et alerte), et couverture géographique pour l'amélioration des capacités de réponse efficace.

Santé et nutrition

La DG ECHO privilégiera les actions assurant la provision d'un paquet minimum soins de santé primaire/nutrition, ayant recours au circuit unique du patient, et privilégiant une approche de renforcement des systèmes existants. Les approches de substitution devraient être considérées uniquement si le contexte les justifie et si elles sont clairement limitées dans le temps.

Les actions appuyant le renforcement de la qualité de l'offre de soins, afin de réduire la surmortalité liée aux chocs (p.ex.: MAS avec complication, afflux massif de blessés) et l'encombrement évitable des services spécialisés, seront privilégiées. Le champ d'action de la réduction devra être ciblé, précis, spécifique au contexte et limité dans le temps.

Les actions poseront les bases d'une transition humanitaire – développement maîtrisée (passage à la gratuité ciblée et renforcement des capacités notamment) et incluront des aspects de plaidoyer pour un soutien à moyen/long terme par les acteurs de développement et le redéploiement des services de l'Etat.

Assistance alimentaire

Les actions assurant la mise en œuvre d'une assistance alimentaire sur des modalités de réponse rapide seront privilégiées (veille, approche commune, mutualisation des moyens). L'assistance sera orientée en priorité sur les nouveaux déplacés, sans exclure les populations hôtes et la population des zones de type (i) (ci-dessus) afin de protéger leurs moyens d'existence affaiblis par le conflit.

Les distributions initiales (trois à six mois) en ration complète pourront se faire sur base du statut des personnes. Cependant, il est attendu des partenaires d'évoluer rapidement vers une approche communautaire et un ciblage basé sur la vulnérabilité (utilisation des critères socio-économiques). Les réponses aux besoins les plus aigus sur base de la vulnérabilité socio-économique (très pauvres) y compris dans les camps seront prioritaires (enquêtes/études, dégressivité).

Protection

Les stratégies opérationnelles de protection s'intégreront de manière transversale dans chaque secteur d'intervention. Une analyse précise des risques de protection (intégrant les facteurs âge et genre) devra être incluse dans les propositions d'action, ainsi que le suivi systématique des indicateurs de protection.

Education en Situation d'Urgence

Les actions devront privilégier le renforcement de la réinsertion des enfants déscolarisés dans un système éducatif formel et relancer les services d'éducation interrompus par le conflit ; ainsi que la réponse aux nouveaux besoins, notamment la réinsertion des enfants déplacés dans les écoles d'accueil.

Les actions doivent mesurer les inscriptions, la fréquentation et la rétention ; la qualité et sécurité de l'enseignement ; le bien-être des élèves (soutien psycho-social).

Cette approche doit être couplée avec une stratégie à plus long terme des partenaires pour en assurer la pérennité et créer des synergies avec les programmes de développement. La synergie avec les autres réponses afin de renforcer la réponse multisectorielle sera encouragée.

Abris / Habitats / Eau, Assainissement et Hygiène (voir recommandations thématiques communes)

B. Réponse appropriée aux crises alimentaires et nutritionnelles

Nutrition et Santé

L'intégration de la prise en charge de la malnutrition aigüe sévère a permis une responsabilisation des autorités sanitaires dans la majorité des zones et une implication importante de plusieurs acteurs de développement au niveau national.

Cependant, la situation est volatile compte tenu de la probabilité des chocs climatiques, économiques ou l'extension de l'impact des conflits, et l'opérationnalité des services de santé peut changer. Les interventions proposées devraient donc inclure une approche de renforcement des capacités de réponse en cas de chocs.

Les actions visant à soutenir l'absorption de pics d'admissions pour éviter la saturation du système de santé et renforcer le « surge capacity » sur base d'une analyse des capacités des systèmes de santé seront encouragées.

La mise en place d'activités de plaidoyer ou d'actions opérationnelles pour un renforcement du Nexus Humanitaire-Développement sera encouragée.

Assistance alimentaire

L'assistance alimentaire soutenue par la DG ECHO au Burkina Faso visera à couvrir les besoins alimentaires non couverts des ménages les plus vulnérables afin de protéger les moyens d'existence au moment le plus critique de l'année (moment variant d'une zone à l'autre).

L'assistance se concentrera sur les zones les plus à risques de dégradation de la situation alimentaire identifiés par le Cadre Harmonisé (phase 3 à 5) et en couverture des besoins qui ne seraient pas pris en charge par d'autres mécanismes d'assistance. Les ménages les plus vulnérables devront être identifiés sur la base de l'approche communautaire

d'analyse de la vulnérabilité sur base de critères socio-économique (analyse de l'économie des ménages).

La DG ECHO soutiendra autant que possible la poursuite et le renforcement de la mise en œuvre de la matrice de priorisation géographique de l'assistance alimentaire en coordination humanitaire-développement: capitaliser et sécuriser les gains des interventions résilience, mettre en place des synergies avec les projets filets sociaux réactifs, s'aligner à et renforcer le dispositif national.

Une analyse détaillée justifiant les modalités d'intervention et les alternatives devra être fournie dans les propositions d'action. Un accent particulier sera mis sur le suivi-évaluation des effets de l'assistance alimentaire.

C. Renforcement des capacités de préparation et de réponse aux urgences (RRC/PRU) dans les zones à haut risque

Les interventions en RRC/PRU se focaliseront sur le renforcement des capacités du dispositif national en charge de la prévention et gestion des crises alimentaires et nutritionnelles de manière à assurer la mise en place effective et pérenne de mécanismes et outils facilitant la planification, la mise en œuvre et le suivi des réponses en assistance alimentaire et nutrition au niveau national, systèmes d'information et d'alerte précoce compris.

Les actions viseront à offrir un appui et/ou de l'expertise technique aux différents acteurs impliqués dans le cadre de la mise en œuvre du Plan National de Réponse et de Soutien aux populations vulnérables à l'insécurité alimentaire et à la malnutrition aigue. Les interventions veilleront à s'articuler au maximum avec les appuis déjà mis en œuvre par d'autres acteurs (principalement du développement), notamment en ce qui concerne la mise en place des filets sociaux et la réforme du secteur de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

En particulier les actions cibleront entre autres: la fonctionnalité dans tout le pays d'un registre national consolidé comprenant les personnes les plus exposées au risque de crise alimentaire et nutritionnelle, y compris un mécanisme de soutien efficace de ces ménages est fonctionnel; l'amélioration des outils d'alerte précoce et d'action précoce liés aux crises alimentaires et nutritionnelles, permettent de déclencher et d'informer la réponse du gouvernement central (et ses partenaires) aux chocs affectant la sécurité alimentaire et la nutrition, et en tant que tel, fournissant un cadre commun pour les interventions de tous les partenaires tout en soutenant le leadership du gouvernement.

Mali

Compte tenu de la volatilité du contexte malien et de la complexité des besoins humanitaire, la DG ECHO au Mali accordera une attention particulière au respect stricte des principes humanitaires, l'application des guidelines internationales de la coordination civilo-militaire et l'approche Nexus Humanitaire-Développement. La première priorité géographique pour les interventions sont les zones avec la plus grande population ayant besoin d'aide d'urgence au Nord et dans le Centre.

A. Aide humanitaire, protection et services de base aux populations affectées par des conflits armés en cours

Renforcement des capacités de réponse rapide

Le mécanisme de réponse rapide (RRM) développé par les partenaires de la DG ECHO est devenu un outil important de la couverture des besoins humanitaires essentiels en situations d'urgence. Il est attendu que les propositions expliquent comment les partenaires RRM renforcent les liens développés avec les autres acteurs impliqués dans cette dynamique, quelles que soient les sources de financement des partenaires RRM, dans le cadre de la coordination locale et nationale, de façon à garantir une meilleure efficacité des ressources mobilisées.

Les synergies ainsi créées devront permettre la prise en charge de besoins en croissance constante et dans un environnement de plus en plus complexe. Les partenaires impliqués ou intéressés à contribuer au RRM doivent se concerter en amont de toute soumission de proposition de projet à la DG ECHO de façon à assurer une approche cohérente, rationnelle et efficace de la couverture des besoins, qui sera privilégiée dans la sélection. Cela est à considérer en particulier pour la zone des trois frontières Mali-Niger-Burkina Faso où les conséquences humanitaires des conflits appellent à plus de coordination des actions financées (voir aussi « Programmes Régionaux »).

Santé et Nutrition

Les propositions santé et nutrition doivent prévoir des capacités de réponse aux urgences, en particulier dans le cadre de déplacements de population liés au conflit et en conjonction avec les interventions RRM.

Au Nord du pays, des partenaires ONG continuent d'assurer l'essentiel de la couverture des besoins en appuyant la fonctionnalité des services primaires et secondaires. Une stratégie solide Nexus Humanitaire-Développement et la transition vers les services de l'Etat doivent rester un objectif à court et moyen terme, incluant le passage à la gratuité ciblée là où pertinent, via des modalités de soutien qui évolueront de façon contextualisée. L'intensité du conflit dans les régions du Nord et son impact sur l'accès aux services de santé et nutrition des populations vulnérables seront des indicateurs importants dans la sélection des propositions.

Au Centre du pays, l'évolution rapide du conflit avec une intensification de la confrontation entre groupes armés radicaux et forces de sécurité nationales et internationales, ainsi que la montée des conflits à base ethnique, se traduit par des besoins émergents et importants d'appui à l'accès et à la fonctionnalité des services de santé primaire et de nutrition. Le nombre croissant de zones inaccessibles aux services de l'Etat se traduira à court terme par une perte sérieuse d'accès aux services de santé par une frange importante de la population vulnérable et dans des régions particulièrement peuplées. La capacité des acteurs humanitaires à y intervenir directement dans les secteurs de la santé et de la nutrition guidera la prise de décision sur l'appui financier de la ECHO.

Education en Situations d'Urgence (voir également la section sur ESU dans l'annexe thématique)

Dans le contexte actuel d'exacerbation du conflit et d'augmentation des déplacements de population, la DG ECHO invite ses partenaires à faire évoluer l'approche consistant à appuyer la réinsertion des enfants déscolarisés dans un système éducatif pérenne et la relance des services d'éducation interrompus par le conflit. La ECHO concentrera les

ressources sur les groupes les plus vulnérables et dont le profil ou la situation ne les rend pas facilement éligibles à une intégration dans le système formel. Dans la mesure du possible, les groupes de retournés et de personnes déplacées internes (PDI) devront être ciblés en priorité et les modalités d'intervention adaptées à ces spécificités, si possible en lien avec les stratégies de développement dans le secteur de l'éducation.

Protection

Dans le contexte sécuritaire, couplé aux spécificités culturelles et à la structure sociale et ethnique du Mali, des modalités de réponses spécifiques au contexte doivent être développées pour une réponse directe, indirecte (référencement à des acteurs spécialisés) ou de prévention, y compris la médiation humanitaire. Un appui à des projets d'assistance directe aux populations victimes de violences pourra donc être envisagé.

Par ailleurs, des synergies doivent être développées avec les secteurs prioritaires d'intervention (en particulier le RRM, santé et nutrition), qui peuvent ainsi devenir autant de points d'entrée à l'identification des besoins de protection et offrir des options de réponse efficaces et efficientes (p.ex. prise en charge médicale des victimes de violences sexuelles) et nourrir la collecte de données sur les risques de protection. Considérant les faiblesses de ce secteur au Mali, une analyse précise des besoins et risques de protection doit être incluse dans la section « analyse de problèmes, besoins et risques » et justifier clairement la pertinence des modalités d'intervention proposées.

B. Réponse appropriée aux crises alimentaires et nutritionnelles

Nutrition

Les partenaires souhaitant proposer des actions nutritionnelles contextes doivent expliquer clairement les raisons pour lesquelles des efforts supplémentaires seraient nécessaires, et justifier l'évolution des modalités d'appui en accentuant la responsabilisation des autorités sanitaires et la mise en œuvre d'une stratégie de sortie. Les partenaires viseront à soutenir l'absorption de pics d'admissions pour éviter la saturation du système de santé à travers l'approche « surge ». Les propositions d'intervention doivent nécessairement s'inscrire dans une vision à moyen et long terme.

Un plaidoyer fort devra être conduit par les partenaires pour l'engagement des programmes de développement dans ce secteur et, ainsi, soutenir une stratégie de sortie de l'approche humanitaire.

Assistance Alimentaire adéquate pour les populations les plus vulnérables

L'objectif premier est la couverture des besoins alimentaires et, si possible, la protection des moyens de subsistance afin d'assurer un niveau minimum de sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations les plus affectées par les aléas naturels, la malnutrition aigüe et/ou le conflit.

Le ciblage et le dimensionnement de l'assistance respecteront les « recommandations thématiques communes », en intégrant les réflexions qui seront menées au sein du Cadre Harmonisé et du cluster Sécurité Alimentaire. Dans la mesure du possible, il est recommandé de procéder dans une commune donnée à un ciblage géographique pour identifier les villages les plus affectés. Le moment le plus critique doit être lié à la période de soudure pastorale et agro-pastorale, qui variera en fonction des zones de moyens d'existence. Une veille sur les aspects de sécurité alimentaire doit être assurée tout au long des projets proposés, sur les zones ciblées et voisines. Il sera également

attendu des partenaires de ECHO une contribution de qualité dans le processus d'analyse du Cadre Harmonisé.

Les liens avec l'action sociale et le Registre Unique (ciblage, partage et suivi des listes de bénéficiaires selon le registre unique) sont encouragés, en particulier dans les zones où il est effectif. Il ne doit pour autant pas remplacer totalement une analyse indépendante du partenaire.

C. Renforcement des capacités de préparation et de réponse aux urgences (RRC/PRU) dans les zones à haut risque

En continuité avec les actions initiées en 2017, les interventions de RRC/PRU au Mali se focaliseront sur le support aux outils de réponse et stratégies d'alerte précoce nationaux et localement dans les zones où les populations sont particulièrement vulnérables aux aléas climatiques, en particulier les zones pastorales du Nord et du Centre Mali.

L'approche proposée visera à prévenir l'impact de la soudure sur les populations pastorales et leurs moyens d'existence tout en s'appuyant sur, et en renforçant, les mécanismes nationaux et locaux de surveillance en sécurité alimentaire et santé humaine et animale, ainsi que ceux de gestion des ressources naturelles et les transhumances, dans un contexte de tensions exacerbées par le conflit. En particulier les actions cibleront entre autres: le renforcement de la résilience et des capacités d'adaptation des éleveurs par une série de mesures d'atténuation adaptées au contexte (reconstruction d'espaces de reproduction, parcs de vaccination et structures de distribution d'eau pour les bovins et les éleveurs dans la région, etc.).

La bonne acceptation des partenaires par les populations et acteurs locaux et nationaux et l'accès sécurisé sont des éléments essentiels à l'obtention de résultats probants et pérennes. Cette approche devra s'assurer d'une vraie durabilité à travers le travail en étroite collaboration avec les autorités locales, régionales et nationales et maximiser les opportunités de mise à l'échelle des actions déjà initiées dans certaines zones. Les actions proposées devront également s'inscrire dans une forte synergie avec les programmes de résilience pertinents déjà en place dans ces régions et travaillant dans les mêmes domaines.

Mauritanie

A. Aide humanitaire, protection et services de base aux populations affectées par des conflits armés en cours

Les actions viseront principalement à apporter un appui aux réfugiés les plus vulnérables au camp de M'Bera ainsi qu'aux populations hôtes vulnérables. Une assistance pourrait être envisagée dans le secteurs assistance alimentaire, nutrition, eau et assainissement, protection, santé primaire¹⁴ et Education en Situations d'urgence. Le ciblage des interventions doit être faite sur base de vulnérabilité. Des actions avec des stratégies de

¹⁴ Les propositions de réponse multisectorielle incluant une composante santé devront élaborer sur 1) le passage de la gratuité à la gratuité ciblée (mécanisme de recouvrement) ; 2) une graduelle intégration de l'approvisionnement en médicaments aux listes de médicaments essentiels/ programmes nationaux; 3) un renforcement des capacités du personnel de santé du Ministère de la Santé ; 4) la qualité des soins.

pérennisation ou avec l'approche Nexus Humanitaire-Développement seront considérées prioritaires.

L'assistance alimentaire financée par la DG ECHO se fera selon la modalité d'intervention la plus appropriée et devra être accompagnée d'un système de suivi et évaluation performant.

Le soutien aux actions facilitant l'accès des organisations humanitaires aux communautés cibles sera également envisagé, pour autant que la valeur ajoutée de celles-ci soit démontrée.

L'appui à l'Éducation en Situations d'Urgence pourra inclure : la prise en charge des salaires des enseignants, les fournitures scolaires et manuels scolaires ; le renforcement des capacités pédagogiques et didactiques des enseignants (non qualifiés, sous-qualifiés et volontaires) ; l'appui psychosocial pour les étudiants et le personnels éducatif, favorisant la résilience et la qualité de l'enseignement /apprentissage ; et l'amélioration de l'environnement scolaire (réhabilitation des structures existantes, renouvellement des équipements et mobiliers).

La mobilisation et la sensibilisation communautaire (lutte contre la déperdition scolaire), la réinsertion des enfants hors du système éducatif, la rétention des étudiants à risque de décrochage, les programmes d'éducation pour les adolescents non scolarisés en particulier, les programmes de préparations aux métiers, les passerelles entre non-formel et le formel (écoles coranique / éducation de base), la mise en place d'un système d'information et les mécanismes de coordination avec le secteur de la protection de l'enfance pourront aussi être appuyés.

Dans la mesure des financements disponibles, les actions pourraient également appuyer les populations hôtes à partir du moment où il est démontré que la présence des réfugiés représente une iniquité et/une pression sur le système éducatif de la zone d'accueil. Cette dernière devra être clairement définie.

Protection, Genre et Protection de l'enfant

Sur base d'une expertise solide, d'une analyse approfondie (risques, âge et genre) et dans la mesure des financements disponibles, la DG ECHO pourra financer des projets spécifiques en protection. Dans le cadre de la protection des enfants, les synergies avec les programmes d'éducation seront privilégiées.

Les actions doivent permettre la détection et le traitement des individus à risques tout en respectant les standards minimums du secteur dans les situations d'urgence. À ce titre le renforcement des *Standard Operating Procedures* incluant un système de référencement détaillé sera privilégié. Les stratégies basées sur l'approche communautaire sont envisagées si l'appui pluriannuel est assuré.

Les enfants réfugiés à haut risques et/victimes d'abus, de violence et d'exploitation ainsi que les personnes à besoins spécifiques qui seront identifiés devront bénéficier d'un paquet intégré de qualité et clairement défini au sein d'une annexe à la proposition de projet. Le renforcement des capacités de tous les acteurs jouant un rôle au sein du mécanisme de protection ainsi que l'appui aux mécanismes de coordination peuvent être considérés.

Le référencement aux structures offrant une prise en charge pourra être éligible à partir du moment où cette dernière permet une offre de qualité respectant la nature confidentielle des informations traitées et l'intégrité des individus pris en charge. Les

détails du « chemin » de référencement devront être soumis au moment de la proposition de projet ou au plus tard 2 mois après le début de l'action.

Les actions pourront également comprendre le renforcement des mécanismes de monitoring et de reporting des violations des droits des enfants y compris le monitoring des graves violations en situation de conflits en vue d'assurer une meilleure identification des enfants si la prise en charge des enfants ex-associés aux groupes armés est incluse.

La formation professionnelle et l'accès aux activités génératrice de revenus (AGR) pour les enfants victimes de Violences, Exploitations, Discriminations, Abus, Négligences (VEDAN) pourront être considérés si les interventions ne rentrent pas en « concurrence » avec les opportunités éducatives formelles et si les mesures de mitigation face à la stigmatisation sont assurées.

B. Réponse appropriée aux crises alimentaires et nutritionnelles

Nutrition

Les opérations envisagées sur ce secteur devront faire l'objet d'une stratégie spécifique validée par le Ministère de la Santé et en particulier la Direction de la Nutrition. Celle-ci devra s'inscrire en complémentarité des programmes de développement et délimiter le rôle et les responsabilités des opérateurs au sein des régions et des aires sanitaires.

La stratégie définira entre autre, les zones prioritaires d'interventions sur base des données de l'enquête nutritionnelle nationale, le niveau d'interaction avec les directions régionales à l'action sanitaire (DRAS), le cadre commun et les préalables nécessaires à un appui ciblé sur base des besoins avérés, prioritaires et non couverts.

Une harmonisation des approches documentée sera demandée. Elle inclura a minima: i) la collecte de données et le diagnostic de performances des structures existantes appuyées, ii) les modules, le planning et la documentation des formations, iii) les primes au personnel de santé, iv) les modalités de supervisions conjointes, v) l'appui au transport et aux couts des intrants, et aux dépistages de masse vi) la stratégie communautaire et en particulier le passage à l'échelle du « Périmètre Brachial par les mères », vii) le système de référencement, viii) l'appui aux accompagnants, ix) le plaidoyer commun à mener envers le gouvernement pour une appropriation et le financement adapté de la prise en charge (centre de type A ou B, diagnostic de capacités).

Assistance Alimentaire

Les fonds alloués par la DG ECHO cibleront les ménages les plus pauvres en insécurité alimentaire selon la catégorisation HEA pendant la période critique de l'année. Dans ce cadre, toute initiative du groupe Sécurité Alimentaire visant à prévenir la malnutrition des enfants de moins de 5 ans et des Femmes Enceintes et Femmes Allaitantes (FEFA) est encouragée. Les ménages bénéficiaires de l'Assistance Alimentaire ayant des FEFA et/ou des enfants de 6-24 mois devront bénéficier simultanément de farines enrichies de qualité en quantité suffisante.

Dans le cadre de réduction de risque de malnutrition aigüe, la réponse à l'Insécurité Alimentaire Aigüe (IAA) et les modalités opérationnelles d'assistance devront être harmonisées au sein des groupes sécurité alimentaire et nutritionnel.

L'assistance se fera selon la modalité d'intervention la plus efficace et la plus efficiente, sur base d'une analyse solide, (modalité cash en priorité dans l'analyse). Elle se fera dans les zones d'insécurité alimentaire les plus sévères ou à risques élevés de malnutrition aigüe sévère priorisées sur base des analyses existantes (cadre harmonisé, analyse des

chocs -climat, marchés, exercices locaux de catégorisation communale et villageoise du type Commissions Départementales - CODEP ou équivalent.).

Il est fortement recommandé que les opérations financées soient coordonnées et harmonisées sur base de leçons apprises des interventions précédentes. Il est attendu des propositions de projets innovantes prenant en considération les aspects suivants :

- Le ciblage et les outils et format commun de suivi/évaluation
- La valorisation et le perfectionnement des CODEP ;
- La mise en place de rations adaptées (taille des ménages, plafond lié à la zone de moyen d'existence);
- La mise en place de nouvelles technologies appuyant la distribution de transferts monétaires ;
- Le suivi des effets années après années et la mesure de la graduation/devenir des ménages assistés;
- Les liens avec l'action sociale et le Registre Unique sont encouragés. Il ne doit pas pour autant remplacer une analyse / vérification indépendante conduite par le partenaire.

C. Renforcement des capacités de préparation et de réponse aux urgences (RRC/PRU) dans les zones à haut risque

Les actions s'inscriront dans la continuité des interventions précédentes en visant un passage à l'échelle et l'élargissement à d'autres régions de la Mauritanie que celles déjà couvertes. Elles seront idéalement mises en œuvre dans les zones où d'autres opérations humanitaires sont en cours.

Deux priorités sont identifiées :

- Soutenir l'élaboration et la mise en place d'un dispositif national de réponse aux crises alimentaires et nutritionnelles efficace et pérenne. Le développement d'outils et protocoles harmonisés et coordonnés entre tous les acteurs est essentiel tout comme l'articulation avec le registre national en cours de création et les programmes de développement en lien avec les filets sociaux (DFID/Banque Mondiale).
- Consolider le système d'information et d'alerte précoce sur la sécurité alimentaire, et plus particulièrement le lien entre les niveaux décentralisés et le niveau central en renforçant les capacités des acteurs étatiques en matière de collecte et analyse des données et l'utilisation d'outils standards informant les décideurs sur la situation et les actions à mettre en œuvre.

Niger

A. Aide humanitaire, protection et services de base aux populations affectées par des conflits armés en cours

Le contexte du Niger est aujourd'hui très volatile entre l'impact du conflit du bassin du Lac Tchad affectant les populations de l'Est du pays et l'impact du conflit Mali à l'Ouest. La problématique de préservation de l'accès humanitaire est réelle. Les réponses devront être explicitement basées sur le respect des principes humanitaires, et devront inclure l'amélioration de l'accès humanitaire (y compris à travers le plaidoyer). Les partenaires sont invités à suivre et renforcer les guidelines de coordination civilo-militaire.

Dans les zones les plus difficiles d'accès, les partenariats avec les ONG locales sont encouragés sous certaines conditions : pas de transferts des risques, pas de gestion à distance, démonstration d'une valeur ajoutée, inclusion d'activités de renforcement de capacités.

Les propositions de réponses doivent se baser sur des évaluations récentes des besoins et des gaps et prévoir des mises à jour régulières (grâce à des dispositifs solides de suivi/évaluation/gestion de l'information). Les actions devront proposer des réponses flexibles pouvant s'adapter en fonction de l'évolution du contexte et des besoins.

En situation de crise humanitaire aiguë, la priorité sera donnée aux réponses les plus performantes en termes d'efficacité et délai de réponse. La DG ECHO soutiendra les mécanismes de réponse rapide de première intention (trois mois maximum) qui prennent en compte les paramètres de rapidité, flexibilité, multi-sectorialité, efficacité et efficacité. Le lien avec les réponses de plus long terme devra être démontré (passation de l'appui entre Mécanisme de Réponse Rapide et Groupes Sectoriels).

En situation de crise humanitaire stabilisée, la DG ECHO soutiendra la réponse aux besoins des populations les plus vulnérables sur base d'une analyse des besoins et gaps. Le ciblage de l'assistance sera basé en priorité sur la vulnérabilité des populations dans les zones qui subissent le plus durement les effets du conflit et des déplacements. Une stratégie de sortie doit être proposée.

Nexus Humanitaire-Développement

Les partenaires devront avoir une connaissance approfondie des programmations des acteurs de développement dans leur zone d'intervention (Union Européenne, Banque Mondiale, Agence Française de Développement, USAID, etc.) et des stratégies et plans du gouvernement en matière de sortie de crise. Ils devront démontrer l'articulation logique et la complémentarité entre réponse humanitaire et réponse de moyen/long terme (logique de continuum ou de contiguïté). Des actions de relèvement et de réhabilitation pourront être financées (en seconde priorité) à condition qu'une reprise par un autre programme soit garantie. Une contribution aux cadres de concertation (Etats/partenaires) pour renforcer la mise en œuvre du Nexus est attendue.

Protection

Dans ces contextes, la protection transversale devra être intégrée à toute programmation (idéalement par l'inclusion d'indicateurs spécifiques).

Les approches de support/appui aux garants des droits seront privilégiées (vs approche de substitution). Le ciblage sera fait sur la base d'une analyse contextualisée des risques, âge et genre. La participation des partenaires aux forums de coordination est recommandée.

Santé et Nutrition

La Priorité sera donnée à la mise en œuvre (i) d'un paquet d'interventions soins de santé primaire/nutrition ou d'actions démontrant une complémentarité entre santé et nutrition ; (ii) de stratégies « outreach » et de gratuité des soins ; (iii) de réponses améliorant les capacités de réponse rapide (« surge », RRM ou autre) ; (iv) de systèmes de veille épidémique.

La mise en œuvre du protocole PCIMAS¹⁵ simplifié est encouragée dans les zones où l'accès deviendrait une difficulté majeure. Dans le cadre des réponses aux épidémies de choléra, la méthodologie du Bouclier et Coup de poing sera privilégiée. Une attention particulière aux mécanismes de référencement entre niveaux de soins sera attendue.

Assistance Alimentaire

La priorité sera donnée à la mise en œuvre de réponses réactives aux chocs couvrant les besoins les plus aigus clairement identifiés. La modalité de transfert monétaire (cash, coupon, etc.) sera encouragée sur base de l'analyse de sa faisabilité et pertinence sur les zones d'intervention et populations ciblées.

Abris et Habitats (voir recommandations thématiques communes)

Education en Situation d'Urgence

Les propositions appuieront les jeunes enfants dont la scolarisation est affectée par le conflit, prioritairement le niveau primaire, au sein du système formel ou informel dès lors que des mesures de transition vers le formel sont envisagées.

B. Réponse appropriée aux crises alimentaires et nutritionnelles

Nutrition

La préparation et la réponse aux chocs (climatiques, économiques, insécurité, etc.) impactant la situation nutritionnelle des enfants reste une priorité. Les actions proposées devront donc proposer une analyse des risques et la mise en place de mesures d'atténuation et de réponse adaptées (p.ex. approche « surge », élément de flexibilité). De même, les propositions des partenaires devront être flexibles pour s'adapter aux variabilités des capacités locales (grèves, autres événements) afin d'apporter les réponses de qualité attendue.

Dans les situations de crise prolongée, les propositions d'action incluront les aspects de renforcement du système de santé, mise en place ou renforcement de systèmes de financement locaux et des systèmes de veille et des capacités de réponse aux pics de malnutrition dans les limites du mandat humanitaire. Les propositions intégreront des stratégies de sortie réalistes par l'utilisation du diagnostic CSI¹⁶ et la mise en œuvre de plans de transition concrets négociés avec les autorités locales.

Les actions incluront le diagnostic précoce des enfants malnutris et la prise en charge de la Malnutrition Aigüe Sévère dans une approche de continuum des soins de santé de l'enfant: circuit unique du patient dans la structure de santé et prise en charge des maladies associées. Une attention particulière sera donnée à la coordination des différents

¹⁵ Prise en Charge Intégrée de la Malnutrition Aigüe Sévère

¹⁶ Coping Strategy Index

niveaux (communautaire, centre de santé, niveau hospitalier) et sur l'assurance d'une prise en charge pédiatrique de qualité.

Le renforcement de la chaîne d'approvisionnement nationale en intrants nutritionnels reste une priorité à travers les stratégies nouvelles comme l'utilisation de transporteurs locaux ou toute autre approche/expérience locale porteuse. Un plaidoyer pour le renforcement de la gestion des Aliments Thérapeutiques Prêts à l'Emploi (ATPE) via un investissement de l'Etat ou de bailleurs de développement sera une priorité.

La documentation des expériences innovantes ou porteuses fera partie intégrante des propositions (Approche « surge », diagnostic CSI, centime additionnel, Périmètre Brachial par les mères, approches 1 000 jrs) afin de nourrir un plaidoyer au niveau national auprès du Ministère de la Santé Publique et des Partenaires Techniques et Financiers. La participation des partenaires aux mécanismes et actions de coordination est essentielle dans ce contexte (Alliance, Groupe technique).

Assistance Alimentaire

La DG ECHO vise à répondre aux besoins alimentaires les plus aigus et non couverts des populations les plus vulnérables à l'insécurité alimentaire.

Il s'agira de répondre de façon rapide et flexible aux besoins des populations les plus vulnérables affectées par un choc avéré. Les propositions devront clairement montrer (i) une capacité de veille et réaction rapide dans les zones les plus à risque (Mécanisme de Réponse Rapide alimentaire, intégration d'un élément de flexibilité, Réponse Précoce) ; (ii) la pertinence de la modalité (déclinaison des transferts monétaires contextualisée) ; (iii) une capacité de suivre et mesurer l'efficacité et l'impact de l'action pour les plus vulnérables.

Il conviendra de démontrer une bonne capacité de suivi et d'analyse de la vulnérabilité à la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle et des besoins réels à différentes échelles géographiques. Les approches pourront combiner une contribution aux exercices nationaux (cadre harmonisé) à la mise en place d'outil de veille humanitaire plus souples et réactifs.

Les partenaires pourront proposer des approches pilotes ("shadow alignment") dès lors qu'une stratégie claire de lien avec les réponses institutionnelles est identifiée p.ex. amélioration des méthodes de ciblage, des modalités (y inclus nouvelles technologies), des réponses (montant, durée, assistance alimentaire et moyens d'existence ou transfert monétaire et en co-financement, filets sociaux saisonniers), synergie avec d'autres programmes dans la zone, etc.

Les réponses devront comporter un volet de collaboration/appui formalisé avec le Dispositif National de Prévention et de Gestion des Crises Alimentaires (DNP-GCA) en complémentarité des objectifs du Contrat de Réforme Sectorielle (CRS) SANAD. Cet appui pourra par exemple viser le renforcement des capacités de coordination et de réponse aux chocs (assistance technique, modalités de réponse rapide, package nutritionnel, coordination, filets sociaux, redevabilité, etc.) et de mise en œuvre opérationnelle au niveau local.

La participation active aux mécanismes de coordination existants est cruciale (DNP-GCA, Clusters, Alliance, etc.). Les réponses devront également contribuer à l'agenda des filets sociaux adaptatifs et réactifs aux chocs pour la Sécurité Alimentaire et Nutrition (contribution à l'agenda national et aux initiatives existantes) afin d'appuyer le plaidoyer pour une protection sociale adaptative aux chocs - Nexus Humanitaire-Développement.

C. Renforcement des capacités de préparation et de réponse aux urgences dans les zones à haut risque

La DG ECHO poursuivra son appui aux initiatives de RRC/PRU au Niger dans un objectif de renforcement des capacités nationales et locales d'alerte précoce, d'analyse, de préparation et réponses aux urgences en se focalisant sur la mise en place d'outils et de mécanismes innovants, efficaces et pérennes pertinents en lien avec les priorités suivantes :

- Appuyer les capacités nationales et locales à améliorer la réponse aux catastrophes soudaines (notamment les inondations et déplacements): appui à la mise en œuvre des plans de contingence multirisques, en particulier pour améliorer l'évaluation des besoins et l'analyse des réponses aux appels internationaux. Un intérêt particulier sera accordé aux propositions pilotes ciblant les mécanismes de protection civile. Ce volet doit inclure une mise en œuvre ancrée sur le cadre institutionnel nigérien (politique, stratégie, plans) et doit identifier une stratégie de sortie dans l'approche Nexus Humanitaire/Développement, tout en fournissant des preuves de capitalisation et d'apprentissage. En particulier, les communautés les plus exposées aux catastrophes peuvent identifier les besoins et obtenir les ressources des autorités nationales et locales.
- Accompagner les systèmes et structures de santé décentralisées pour renforcer la préparation des réponses aux crises nutritionnelles et à l'insécurité dans les régions à haut-risque (Zinder, Maradi, Tillabéry, Tahoua). L'approche CMAM-SURGE sera à valoriser dans la proposition (couverture, objectifs, ancrage institutionnel, lien avec les acteurs santé, etc.).
- Appuyer le développement des filets sociaux réactifs aux chocs, ciblant les populations les plus vulnérables à la malnutrition sévère, à l'insécurité alimentaire et autres désastres naturels (surveillance, ciblage, préparation et monitoring et évaluation). La collaboration avec le DNPGCA et le MAH-GC¹⁷ seront cruciales.

¹⁷ Ministère de l' Action Humanitaire et de la Gestion des Catastrophes

Nigeria

Priority will be given to actions proposed by partners who demonstrate robust field presence and operationally uphold humanitarian principles.

Partners are expected to reinforce their risk management, implement training on context-specific counter-fraud policies; transmit transparent analysis and reporting of diversion of aid incidents; and develop shared approaches to managing risk. Partners must state how PSEA (protection from sexual exploitation and abuse) protocols will be enhanced.

A. Provision of adequate support to conflict-affected population

Actions may have an initial duration of 18 months and should integrate adequate flexibility to meet new significant needs (such as newly accessible populations, and new arrivals). The following elements are prerequisite for funding to be considered and should be demonstrated in the proposal:

- The response must uphold humanitarian principles, enhance humanitarian access, endorse the centrality of protection, and reflect civil-military best practices.
- A permanent field presence of senior managers ensuring proximity to affected populations is required to deliver more effective assistance respecting quality standards; to enhance protection and negotiation for humanitarian access; to increase accountability and PSEA; to minimize fiduciary risks; and to ensure stronger security management.
- An analysis of protection risks faced by the targeted population must serve as entry point of all submitted interventions; threats to population as well as their capacities and vulnerabilities must be presented in the proposal.
- Good programming/protection mainstreaming Key Outcome Indicator and Key Results Indicators (at least one per result) must be included.
- The action is a co-funded one.

Responses addressing one or more of the following issues will be prioritized:

- strengthening needs assessment, monitoring and response in the inaccessible areas, with an objective to decrease the number of people unable to access humanitarian aid
- targeting populations whose freedom of movement continues to be limited
- ensuring access to basic services where gaps in service provision might result in excess mortality, morbidity and higher level of vulnerability or protection threats
- targeting geographic areas prioritized for life-saving assistance in the HRP.

Funding of coordination efforts will only be considered if the centrality of protection is presented within the response strategy and there is a demonstrated added value of DG ECHO support. Innovative interventions on Accountability to Affected Populations (AAP) are encouraged.

Food assistance

Food assistance interventions should target most vulnerable conflict-affected populations (in Phase 3-5). The household targeting process should respect the Food Security Sector (FSS) targeting guidance (with adequate community engagement/Communication with Communities). Interventions including the objective of reducing risk of violence and/or improving the protection of beneficiaries will be prioritized. Partners are encouraged to go beyond complaints and feedback mechanisms through the establishment of measures

aimed at reducing/mitigating frauds and abuses (e.g. duplication errors, forced sharing of aid, access to land against compensation).

Partners must demonstrate that chosen distribution modalities are the most appropriate to achieve expected results. In case of cash-based interventions, criteria for determining the exact transfer amount must be presented; based on specific needs and capacity assessments; and in line with FSS/Cash Working Group (CWG) recommendations. The transfer value should support at least 70% of the food basket and be adjusted according to regular market price monitoring, during a five to seven-month period that will cover at least the lean/rainy season, and prioritize most vulnerable new arrivals. The multiplicity of small vendors needs to be prioritized to stimulate local markets and prices must be negotiated by the partner, and negotiable by beneficiaries. Partners should conduct periodic market monitoring to measure and optimize the direct and indirect impact of cash-based interventions on the local market and beneficiaries.

Food utilization should be considered, and partners are encouraged to top up their food assistance (with cash or in kind) to cover associated needs (e.g. transport, access to cooking energy and water, hygiene) including protection needs if required. Partners are also encouraged to integrate sensitization activities for the prevention of severe undernutrition and include complementary feeding for children under two; and to consider integrated approach combining food and nutrition.

Partners are required to contribute to the *Cadre Harmonisé*, ensuring relevant surveys are carried out within three months of each round, and participating to data collection/analysis at the State/national cells.

Emergency livelihood activities (such as joint approach combining food and livelihood support) can be included in the response, taking social cohesion/conflict sensitivity into consideration, if an achievable and measurable economic return during the lifetime of the action can be demonstrated, or if a continuum with recovery and development interventions is identified. Livelihood activities intended for urban contexts must be designed, implemented and evaluated with protection as a fundamental component.

Health and Nutrition

Actions tackling identified gap – e.g. ITFC (Inpatient Therapeutic Feeding Centre), BEmOC (Basic Emergency Obstetric Care) –, areas with low/no current coverage by humanitarian actors) and access to free, quality and comprehensive health care services for conflict affected populations will be prioritized (e.g. nutrition interventions, maternal and child health including BEmOC/CEmOC (Comprehensive Emergency Obstetric Care), mental health, direct clinical management of GBV). A referral system between the different levels of care will be provided or facilitated by health partners. ITFC services will be considered only if including quality of care supervision.

The integration of actions within the national health system will be privileged. However, other modalities of intervention (e.g. substitution) can be accepted when local capacities are overwhelmed, in case of lack of access for certain populations, or when no other modality is possible. Exit strategies (e.g. handover to state ministries of health and/or linkages with recovery/development interventions) should be explained.

When access is limited, actions combining several “high impact interventions” will be privileged (e.g. vaccination campaigns, malnutrition screening, deworming, and supplement distribution). Activities aiming to decrease or mitigate epidemic risks are encouraged. Use of the simplified protocol for hard to reach areas is encouraged.

WASH (water, sanitation and hygiene) and Shelter

All technical WASH, Shelter and settlement-related activities should be well documented (i.e. targeted sites, technical schemes and Bills of Quantities, implementation rates and detailed timeframe, HR plans proving in-house expertise for all technical aspects, and monitoring and evaluation protocols for both process/outputs and service performance) and adherence to relevant sectoral guidelines must be demonstrated. Beneficiary/outreach estimations are to be based on effective monitoring of usage of facilities and services.

Adequate operation and maintenance measures must be integrated to avoid deterioration of existing WASH services. Articulation with recovery/development efforts should be presented. Complementary WASH activities ensuring minimum access to safe water and hygiene in health facilities should be included.

Community participation and cash based modalities for the construction of shelter and WASH infrastructures should be considered. Strategies to address Housing, Land and Property issues (HLP) should be mentioned in the proposal.

Protection

Proposals must contribute to: (i) reducing threats through the reinforcement of duty bearers' compliance with their obligations and/or changing the behavior of perpetrators; and/or (ii) reducing vulnerabilities and increasing capacities of a given affected population generating direct improvement of their life.

Innovative protection strategies targeting less visible needs such as freedom of movement, civilian character of displacement sites and excessive use of force are encouraged. Protection by presence is also encouraged in areas where freedom of movement continues to be limited.

Interventions proposing a community-based approach should define expected level of involvement of community members and relations with main stakeholders (e.g. Civilian Joint Task Force). The system should track the performance and pertinence of the strategy (at minima, be able to analyze which type and how many protection cases have been reported by the community-based protection mechanisms).

For case management, the partner must: clarify how quality of the services is ensured; develop specific and context-based vulnerability criteria to identify and appropriately target beneficiaries; and identify the type of assistance that could be provided depending on the type and level of risk identified.

For children-friendly space (CFS), the proposal must identify the psychosocial and protection needs faced by the targeted children, and clarify how/which of the proposed activities to be conducted in the CFS will address these specific needs. Whenever possible and safe for children and staff, partners should privilege building of CFS on existing resources in the community (e.g. schools, existing community centers, etc.).

Interventions within the frame of voluntary, safe and dignified return or other durable solutions should include HLP, reinforce social cohesion, reduce the risks of stigmatization and support the recovery from trauma.

The scale-up of a comprehensive response to GBV and increasing efforts to reduce GBV-related negative copying mechanism are priorities. Innovative prevention measures are also encouraged with impact monitoring. Proposals should demonstrate their support to the Call to Action Road Map.

Education in Emergencies (EiE)

Proposals, with an initial duration of 24 months, will focus on primary and secondary levels of education, with a priority for increased access to both formal and non-formal education, and should aim at increasing both enrolment and learning outcomes.

A strong child protection need analysis should inform the design of all EiE actions, including the development of life-saving skills and messages linked to the humanitarian situation. Conflict-sensitive Education principles must be embedded in all EiE interventions, including staff and partner training as required. Proposed actions should include tailored activities that tackle protection and gender concerns as well as advocate and implementing appropriate measures for the protection of the school from attacks. Operational strategies to overcome shortage of certified teachers and absenteeism in remote locations should be clarified and based on a “do no harm” analysis. The provision of psychosocial support to students and teachers will also be considered of critical importance as well as equipping education staff with referral skill.

Actions proposing non-formal education activities should identify barriers faced by children to access the formal education systems, and the strategy proposed to overcome them. Criteria for beneficiaries’ selection, modality and timeframe of re-integration in the formal system should be detailed along with the description of the type of curricula used. Accelerated Learning Programs are also privileged when a consistent curriculum is offered. Partners are encouraged to build on previous experience where appropriate and any new materials to be developed should build on/complement existing materials.

Support to the development and/or piloting of a (formally approved) integrated curriculum for religious-based schools aimed at achieving academic learning outcomes could be considered when part of a strategy to overcome specific and identified barriers to formal education, and based on a proven and solid conflict sensitive analysis.

Rapid response capacity

All actors are strongly encouraged to build in flexibility in their proposed actions. Contingencies for rapid response can be suggested, specifying capacities (emergency stocks) and related costs. Proposals must: clarify the scope interventions (e.g. first-line response when sectors are not able to provide it in a timely way; demonstrate an adequate cost-benefit ration; time-bound sectoral support to keep escalating emergencies from deteriorating), and associated triggers and thresholds for intervention; specify alert/early warning system and assessment modalities; ensure integration of strong monitoring and evaluation and systems to ensure AAP; and exit strategy for each response.

Support to a dedicated Rapid/Emergency Response Mechanism can be envisaged when the partner can demonstrate: coordination with the wider humanitarian community (e.g. RRM working group, sectors, inter-sector, etc.); adherence to agreed technical guidelines and framework of rapid response; and connectivity with sectoral responses as well as cost efficiency.

B. Enhanced preparedness and capacity to respond to emergencies in high-risk areas

Where possible, the humanitarian response in urban areas in the Northeast should transit from short-term humanitarian assistance to longer-term shock-responsive risk-informed development-oriented programmes. Partners are encouraged to submit proposals, with an initial duration of 30 months, aiming at developing a system for enhanced preparedness

and response in urban settings in the Northeast, with an objective to map the urban risks, to better plan the urbanization development and access to basic services, to strengthen local civil protection capacities, to minimize risks such as floods, epidemic or fire outbreaks, and eventually facilitate the integration of IDPs and durable solutions. Proposals are expected to establish links with longer-term development plans and shock-responsive social protection schemes. Strong links with Nigerian institutions and urban planning are expected, and synergies with the Union Civil Protection Mechanism should be sought.

Programmes régionaux

Compte tenu de la nature transfrontalière ou régionale de certaines crises, ECHO pourra soutenir des programmes « multi-pays » à condition qu'ils démontrent une valeur ajoutée substantielle en termes de qualité, rapidité, couverture des besoins et flexibilité de réponse.

Le caractère régional de la crise malienne, et ses répercussions croissantes sur les zones frontalières du Burkina Faso et du Niger (zone des trois frontières Mali-Niger-Burkina Faso), nécessite une attention particulière et les conséquences humanitaires des conflits dans cette zone appellent à plus de coordination des actions de part et d'autres des frontières. La DG ECHO pourra soutenir des actions multi-pays visant l'amélioration de la *flexibilité* de la réponse et de la *coordination des mécanismes de réponses rapides des trois zones* (Mali, Niger et Burkina Faso). La mise en place de *dispositifs de veille humanitaire spécifiques et transfrontaliers* est également encouragée.

D'autre part, la région est soumise à une vulnérabilité climatique et économique facilitant l'émergence de crises alimentaires et nutritionnelles de petite à grande ampleur. L'expérience a montré la valeur ajoutée d'une gestion régionale de ce type de crise, notamment sur les aspects de coordination, d'analyse et de logistique. Dans le cadre de l'amélioration des capacités de réponses aux crises alimentaires et nutritionnelles, la DG ECHO pourra soutenir les *mécanismes de réponse locaux, nationaux ou régionaux* afin d'assurer la fourniture d'intrants nutritionnels d'urgence aux populations les plus vulnérables pendant les crises au Burkina Faso, au Mali, en Mauritanie et au Niger. Les mécanismes proposés devront démontrer leur valeur ajoutée en termes de couverture des besoins, économie d'échelle, flexibilité et rapidité de la réponse apportée.